

Conseil Municipal du 7 avril 2017
Convocation du 31 mars 2017

Présents : M. Moutarlier Jean-Paul, Maire – M. Huguenin Alain - M. Pacaud Pierre - Mme Fremy Maria - M. Estavoyer Paul-Luc, Adjoint - M. Brun Alain - M. Groetz Alexandre - Mme Lechguer Najat - Mme Molinari Lucile - Mme Noël Audrey - Mme Ochem Aurélie, Mme Catherine WIRZ, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

M. Badiqué Sylvain, pouvoir à M. Estavoyer Paul-Luc
Mme Francine Communod, pouvoir à Mme Ochem Aurélie
M. Fricker Didier, pouvoir à M. Huguenin Alain
M. Ritter Thierry, pouvoir à M. Brun Alain
M. Walter Mariette, pouvoir à M. Moutarlier Jean-Paul

ORDRE DU JOUR :

1) Désignation d'un (e) secrétaire de séance

Maria Frémy a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

2) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 mars 2017

Adopté à l'unanimité.

3) Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes

Par délibérations en date du 11 avril 2014 et du 24 mars 2016, le Conseil municipal de Chèvremont a fixé les indemnités de fonction du Maire et des Adjointes. Ces indemnités ont été revalorisées le 3 février 2017. Les délibérations prises faisaient référence à l'indice brut terminal 1015 de la fonction publique sur lequel les indemnités de fonction des élus sont calculées.

Or le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 (applicable au 1^{er} janvier 2017) a fait passer l'indice brut terminal de la fonction publique de 1015 à 1022 et une nouvelle modification de cet indice est prévue en janvier 2018.

Aussi, les services préfectoraux nous ont demandé de délibérer à nouveau en nous conseillant de mentionner simplement le pourcentage de **l'indice brut terminal de la fonction publique**.

Le tableau des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes est donc le suivant :

Nom	Fonction	Délégation	% de l'indice brut terminal de la fonction publique
Jean-Paul MOUTARLIER	Maire		39 %

Alain HUGUENIN	1 ^{er} adjoint	Officier d'Etat civil – actes administratifs et comptables - affaires scolaires, périscolaires et sportives	12 %
Mariette WALTER	2 ^{ème} adjoint	Officier d'Etat civil – Animation, culture et centre de loisirs	9 %
Pierre PACAUD	3 ^{ème} adjoint	Officier d'Etat civil – travaux, bâtiments, voirie et sécurité routière	9 %
Maria FREMY	4 ^{ème} adjoint	Officier d'Etat civil – Action sociale, personnes âgées et petite enfance	9 %
Paul-Luc ESTAVOYER	5 ^{ème} adjoint	Officier d'Etat civil – Communication et information	9 %

Les taux précités s'appliquent depuis le 3 février 2017, date à laquelle le Conseil les a modifiés. L'indice terminal de la fonction publique s'applique au 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil municipal doit délibérer.

Adopté à l'unanimité.

4) Compte administratif 2016

Présentation du CA 2016 :

Section de Fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations
1 304 125.00 €	1 002 041.73 €	1 304 125.00 €	1 333 596.22 €

Soit un résultat excédentaire de 331 554.49 €. Compte tenu du résultat excédentaire reporté de 2015 (150 000.00 €), le résultat de clôture est excédentaire de 481 554.49 €.

Sections d'investissement :

DEPENSES		RECETTES	
Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations
2 266 966.10 €	348 798.50 €	2 266 966.10 €	496 525.78 €

Soit un résultat excédentaire de 147 727.28 €.

Compte tenu du résultat excédentaire reporté de 2015 (884 751.34 €), le résultat de clôture est excédentaire de 1 032 478.62 €.

Monsieur le Maire doit quitter la salle au moment du vote du CA 2016.

Le Conseil municipal procède alors au vote du CA 2016.

Adopté à l'unanimité.

5) Compte de gestion 2016

Le compte de gestion 2016 du comptable présente les mêmes résultats que le compte administratif 2016 présenté précédemment.

Il est procédé au vote du Compte de gestion du comptable 2016.

Adopté à l'unanimité.

6) Affectation du résultat du compte administratif 2016

Il convient d'affecter le résultat d'exploitation du compte administratif 2016 soit la somme de 481 554.49 €. Il est proposé d'affecter :

- 331 554.49 € en section d'investissement (1068),
- 150 000.00 € en section de fonctionnement (002).

Le Conseil municipal doit délibérer.

Adopté à l'unanimité.

7) Budget primitif 2017

Section de fonctionnement

DEPENSES

RECETTES

DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	353 100.00 €	64 Remboursements rémunération personnel	16 000.00 €
012 Charges de personnel	579 900.00 €	70 Produits des services	153 300.00 €
014 Atténuation de produits	1 500.00 €		
65 Charges gestion courante	69 800.00 €	73 Impôts et taxes	604 791.00 €
66 Charges financières	6 344.96 €	74 Dotations participations	325 172.00 €
67 Charges exceptionnelles	4 500.00 €	75 Autres produits gestion	4 000.00 €
68 Dotation aux amortissements (dépenses d'ordre)	21 842.40 €	77 Produits exceptionnels	3 000.00 €
		7811 Reprise sur provision (recette d'ordre)	1 600.00 €
023 Virement investissement	220 875.64 €	002 Excédent reporté	150 000.00 €
TOTAL	1 257 863.00 €	TOTAL	1 257 863.00 €

Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
16 Emprunts et dettes assimilées	36 736.00 €	001 Solde positif reporté	1 032 478.62 €
20 Immobilisations incorporelles	16 700.00 €	021 Virement fonctionnement	220 875.64 €
21 Immobilisations corporelles	219 900.00 €	024 Produits de cessions	1 201.00 €

23 Immobilisation en cours	772 181.48 €	10 Dotations fonds divers	348 554.49 €
		13 Subventions investissement	16 120.00 €
		23 Amortissement subvention. équipement (recette d'ordre)	21 842.40 €
Sous-total	1 045 517.48 €	Sous-total	1 641 072.15 €
Restes à réaliser 2016*	1 540 533.77 €	Restes à réaliser 2016*	944 979.10 €
TOTAL	2 586 051.25 €	TOTAL	2 586 051.25 €

*cf. détails des RAR annexés au budget 2017

Le budget global s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 3 843 914.25 €.

Adopté à l'unanimité.

8) Vote des taux d'imposition 2017

Les services fiscaux nous ont fait parvenir l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017. Les bases d'imposition prévisionnelles pour 2017 sont les suivantes :

Taxe d'habitation : 2 049 000

Taxe foncière (bâti) : 1 326 000

Taxe foncière (non bâti) : 21 700

Le produit attendu en appliquant les taux d'imposition communaux de 2016 serait le suivant :

Taxe d'habitation : $2\,049\,000 \times 11.50\% = 235\,635.00 \text{ €}$

Taxe foncière (bâti) : $1\,326\,000 \times 15.63\% = 207\,254.00 \text{ €}$

Taxe foncière (non bâti) : $21\,700 \times 36.66\% = 7\,955.00 \text{ €}$ soit un total de 450 844.00 € contre 445 883.00 € perçues en 2016.

Le Conseil municipal doit fixer les taux d'imposition communaux pour 2017.

Adopté à l'unanimité.

9) Travaux d'économie d'énergie et d'embellissement de l'école et du centre culturel

En 2015, La Commune a débuté un programme important de réaménagement de son école publique et de son centre culturel.

Ainsi, ont été réalisés :

- des travaux de câblage et la modification des alimentations électriques afin d'accueillir les équipements numériques dans les classes pour un coût de 11 553,55 € TTC,

- la réfection des toitures et zingueries des bâtiments pour un montant de 67 256,51 € TTC.

Aux fins de poursuivre ce programme, le Conseil municipal a, par délibération en date du 30 septembre 2016, acté la réalisation de travaux d'économie d'énergie et autorisé Monsieur le Maire à solliciter des subventions pour financer cette opération.

En outre, il est également prévu de réaliser des travaux de réfection de classes de l'école (embellissement) : reprise des revêtements de sols, murs, plafonds, etc.

La réalisation d'un diagnostic thermique préalable des deux bâtiments - engagé fin 2016 - a permis de définir un premier programme de travaux visant à améliorer le confort thermique de certaines parties de l'école et du centre culturel et les coûts à prévoir.

L'audit prévoit ainsi 6 points d'intervention au niveau de l'école et du centre culturel pour un coût global estimé à 102 800 € HT, soit 123 360 € TTC :

Points d'amélioration identifiés (suite diagnostic)	Coût estimatif à prévoir
1. Isolation de la salle d'exercice et du plafond de la salle de jeux de l'école	33 400 € HT
2. Amélioration local poterie (isolation)	6 300 € HT
3. Régulation salles école annexe (locaux occupé actuellement par l'école de musique)	400 € HT
4. Interventions sur les luminaires	31 000 € HT
5. Séparation physique de la bibliothèque des locaux dédiés aux services périscolaires et extrascolaires (centre culturel)	23 800 € HT
6. Réduction de la hauteur sous-plafond salle école primaire	7 900 € HT

Des subventions ont été sollicitées :

- auprès de Monsieur Damien MESLOT, Député-Maire (réserve parlementaire),
- auprès du Conseil départemental, dans le cadre du partenariat en direction des communes 2017-2020,
- au titre de la DETR 2017,
- au titre de la DSIL 2017.

Ainsi, le plan de financement prévisionnel de cette opération a été établi comme suit :

DEPENSES

H.T.

Travaux d'économie d'énergie	102 800.00 €
TOTAL des dépenses	102 800.00 €

RECETTES

Subventions sollicitées :

Conseil Départemental (19.46%)	20 000.00 €
Subvention au titre de la réserve parl. (4.86%)	5 000.00 €
DETR 2017 (40%)	41 120.00 €
Dotation de soutien à l'investissement Public local DSIL 2017 (15.68 %)	16 120.00 €
Fonds propres ou emprunt (20%)	20 560.00 €
Total des recettes	102 800.00€

A ce jour, la Commune a reçu une réponse favorable du Conseil départemental (20 000 €) sous réserve de la confirmation que l'opération est inscrite au budget 2017, de Monsieur MESLOT (5 000 €) et de la Préfecture de Région (DSIL 16 120.00 €). Nous sommes en attente d'une réponse de la Préfecture pour la DETR.

Pour la mise en œuvre de cette opération, il est envisagé de lancer une consultation pour sélectionner un maître d'œuvre afin d'accompagner la Commune d'un point de vue technique. La mission de maîtrise d'œuvre devrait permettre en outre d'affiner davantage le contenu du programme et de détailler les coûts.

Les crédits ont été prévus au budget primitif 2017 pour les études et les travaux.

Le Conseil municipal est sollicité pour :

- adopter l'opération décrite précédemment,
- approuver le plan de financement présenté,
- prendre acte des financements obtenus,
- autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette opération et à signer tout document relatif à ce projet.

Adopté à l'unanimité.

10) Travaux d'aménagement et de sécurisation du centre village (rue de Pérouse – zone des commerces)

La Commune projette d'engager des actions pour traiter le problème de sécurité lié à la circulation automobile rue de Pérouse et notamment dans le centre village.

La rue de Pérouse étant départementale, la Commune a pris l'attache du service des routes du Conseil départemental afin de leur exposer le projet communal. En outre, il sera possible de solliciter des subventions auprès du département pour les futurs travaux.

Il est donc envisagé de lancer une consultation pour sélectionner un cabinet d'étude qui va assister la Commune pour analyser les risques encourus par les piétons lors de leurs déplacements aux abords des commerces dans le secteur de la place du monument aux morts.

Dans ce secteur, sont en effet installés :

- une boulangerie
- un médecin
- un kinésithérapeute
- un rhumatologue
- une boucherie
- un commerce de tabac presse
- une pharmacie
- un salon de coiffure
- un bureau de poste
- un DAB du Crédit Mutuel
- une pizzeria

Tous ces commerces engendrent un déplacement important de population. 3 passages pour piétons assurent la traversée des RD 25 et RD 28 qui desservent ces commerces.

L'augmentation constatée du trafic routier dans ce secteur nécessite donc de procéder à une étude de sécurisation de ce secteur.

Nous pouvons estimer sur ce secteur d'activité le passage de 2 000 véhicules par jour environ. (un comptage des véhicules va être demandé aux services du Conseil Départemental).

La configuration du réseau routier de ce secteur, malgré une limitation de vitesse à 50 Km/h, n'incite pas les automobilistes à ralentir, ce qui le rend très accidentogène pour les piétons et surtout pour les assistantes maternelles et les parents d'enfants scolarisés qui doivent obligatoirement emprunter ce circuit pour se rendre à la crèche ou aux écoles du village.

Suivant les propositions de solutions faites par le bureau d'étude - feux tricolores à déclenchement de vitesse, îlots paysagés, pavés berlinois, gendarmes couchés, ect – et les coûts à prévoir, la Commune arrêtera un programme de travaux.

Des crédits ont été prévus au budget primitif 2017 pour les études et les travaux.

Le Conseil municipal est sollicité pour :

- adopter l'opération décrite précédemment,
- autoriser Monsieur le Maire à engager l'étude de sécurisation,
- autoriser Monsieur le Maire à solliciter tout financement pour cette opération (Conseil départemental, réserve parlementaire, etc),
- autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

Monsieur le Maire précise qu'il est possible que la Commune obtienne une subvention parlementaire (C. PERRIN) pour cette opération à hauteur de 6 500.00 €.

Remarque de Mme Catherine WIRZ : pensez à l'aménagement pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap y compris les mal voyants.

Adopté à l'unanimité.

11) Réaménagement du cimetière – demande de subvention

Les services du Grand Belfort nous ont fait savoir que la Région Bourgogne Franche-Comté lance un appel à candidatures pour permettre aux collectivités de bénéficier d'un accompagnement financier à hauteur de 80 % pour le réaménagement des cimetières, suite à la mise en application de la loi Labbé.

Cette loi prévoit en effet l'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires dans les espaces verts, les parcs, les jardins et lieux de promenade par les collectivités territoriales. Cependant, les cimetières ne sont pas concernés par cette loi, ces lieux restant des espaces à forts enjeux esthétiques et difficiles à entretenir en techniques alternatives.

La Commune envisage de réaliser des travaux d'aménagement de son cimetière :

- réalisation de réseaux permettant l'évacuation des eaux pluviales du cimetière,
- et le réaménagement des allées piétonnes.

Le coût estimatif de ces travaux est de 25 471.50 € HT, soit 30 565.80 € TTC.

Les crédits pour ces travaux sont inscrits au budget primitif 2017.

Pour répondre à l'appel à projet de la Région, la Commune doit s'engager dans le « zéro phyto » sur son périmètre d'intervention.

Le Conseil municipal doit délibérer.

Adopté à l'unanimité.

12) Convention avec la CAF – Aide aux temps libres

Les services de la Caisse d'Allocations Familiales de Belfort nous ont récemment adressé le projet de convention relative au versement de l'aide aux temps libres sous forme de subvention de fonctionnement annuelle calculée sur la base de l'activité de l'année précédente et du barème en vigueur l'année en cours (nouveau dispositif de versement depuis 2013).

Il nous est donc proposé de signer une convention, pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2017, aux fins d'attribution de cette subvention de fonctionnement.

Le Conseil municipal doit délibérer.

Adopté à l'unanimité.

13) PEDT 2017-2020 et demande de dérogation

Avec la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, la Commune de Chèvremont avait établi un Projet éducatif Territorial (PEDT), validé par délibération du 23 mai 2014.

Ce PEDT couvrait une période 3 ans, de la rentrée scolaire 2014 à la fin de l'année scolaire 2017.

Il est proposé aujourd'hui de poursuivre la mise en œuvre du dispositif pour les 3 années à venir. Le PEDT a donc été mis à jour, il n'a pas fait l'objet de modifications importantes.

Il convient donc que le Conseil municipal :

- approuve le nouveau PEDT 2017-2020 (cf. projet transmis),
- valide le projet d'organisation de la semaine scolaire avec le Conseil d'école : il est envisagé de rester sur la même organisation que pour la période 2014-2017, et de demander, par voie de conséquence, une dérogation pour les lundis et jeudis dont la journée est de 5h45 (le cadre réglementaire fixant la durée quotidienne de cours maximum à 5h30).

Le Conseil d'école a formulé la même demande lors de sa tenue le 16 février dernier (cf. compte-rendu).

Le Conseil municipal doit délibérer.

Adopté à l'unanimité.

14) Dossier de cession de la Galantine

Concernant la vente du local de la Galantine intervenue en 2016, Mme MULLER, gérante de la SCI MULLER DEMARA, a saisi la Commune concernant les loyers restant à être payés dans l'attente de la finalisation de la vente.

Après échanges avec Monsieur le Maire, un protocole d'accord a été rédigé avec l'intéressée visant à ne pas soumettre à loyers (736 €/mois) Mme MULLER pour les mois de décembre 2015 et de janvier 2016, compte tenu des retards pris pour finaliser la vente dus aux deux parties.

En cas d'accord du Conseil municipal, une réduction de titre sera faite par la Commune pour les loyers de ces deux mois. Des crédits seront inscrits au budget primitif.

Le Conseil municipal doit délibérer.

4 absentions : A. BRUN, T. RITTER (pouvoir à M. BRUN), P. PACAUD et L. MOLINARI
13 pour

15) Demande de subvention du Collectif Résistance Déportation

La Commune a réceptionné une demande de subvention émanant du Collectif Résistance et Déportation 90.

Le Conseil municipal doit délibérer sur l'octroi ou non d'une aide financière et le cas échéant, sur le montant octroyé.

A titre d'information, cette association a été subventionnée à hauteur de 100 € par la Commune en 2016 (délibération du 24 juin 2016).

Le Conseil municipal doit délibérer.

Adopté à l'unanimité pour le versement d'une subvention de 100 €.

16) Octroi de lots pour la sortie « pelouse aux orchidées » prévue en mai 2017

Monsieur le Maire a été saisi d'une demande de Madame Laura SCHMITT, conservatrice bénévole de la pelouse à orchidées.

Elle envisage en effet d'organiser une sortie à la pelouse aux orchidées le 13 mai prochain avec Mme GRESET, botaniste de Belfort, qui présentera les différentes orchidées du site.

Un concours photo étant prévu lors de cette sortie, elle sollicite de la Commune l'attribution de lots pour le gagnant, tels des entrées au mini-golf de Chèvremont.

Le Conseil municipal doit délibérer.

Adopté à l'unanimité pour 10 entrées au minigolf et 2 abonnements à la bibliothèque.

17) Motion : gratuité du transport scolaire

Le Président du Conseil Départemental a transmis aux communes la motion prise par le Conseil départemental le 9 février 2017 relative à la remise en cause par la Région de la gratuité du transport scolaire.

Par cette motion, il demande le maintien de la gratuité des transports scolaires pour tous les collégiens du département.

La loi NOTRE ayant transféré la compétence de la gestion de ces transports du Département à la Région, le Vice-Président en charge des transports à la Région a annoncé remettre en cause le principe de la gratuité des transports des collégiens, alors que le transfert de compétence s'accompagne de la compensation financière.

Le Président du Conseil Départemental invite donc les communes du Territoire de Belfort à prendre une motion.

Adopté à l'unanimité.

18) Questions et informations diverses

Informations données par M. le Maire :

- le planning de la Chougalante est tenu et pour l'instant, les plus-values s'équilibrent avec les moins-values,
- le 20 mars 2017, un courrier a été fait à la Présidente de l'Association des copropriétaires pour demander la rétrocession de la voirie du lotissement sur la Ville à la Commune.

Demande Pierre-Yves CHAUVEAU, quid de l'enquête du PLU ?

M. le Maire lui répond que le dossier a été envoyé à la DREAL pour avis.

M. le Maire informe que la commune a demandé une contre-expertise (zones humides) sur le terrain de M. Maric.

FIN de la séance A 22H48.